



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 7 Février 2025

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Isabelle LEFEVRE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Samuel CRAMILLY, Marie-Thérèse THIERRY,

Absents : Amélie DANTAN (Pouvoir donné à Nadine Devaux-Dit-Lalande), Dimitri BESNE (Pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Stéphane DÉCUYPÈRE, excusé, Aline SCHRAEN, Cédric GODALLIER, excusé

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Madame Isabelle Lefevre, le Conseil Municipal la désigne à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 Décembre 2024
2. Validation des Subventions communales aux associations – dotation 2025
3. Téléphonie : Validation du devis Liel Telecom
4. Validation du devis d'électricité
5. Validation des travaux de l'église et demande de subvention
6. Soutien aux victimes de Mayotte
7. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2024, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2024, sans observations.

2. SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS – DOTATION 2024

Monsieur le Maire propose d'appliquer le coefficient d'augmentation de 2% également pour les subventions attribuées aux associations communales et présente le tableau suivant, les chiffres étant arrondis à l'euro inférieur, sauf pour les coopératives scolaires :

Proposition pour 2025			
Montant de base	2023	2024	2%
Anciens combattants	508 €	518 €	528 €
30 Bornes	1 128 €	1 151 €	1 174 €
Coop. Élé. Par enfant	20,12 €	20,52 €	20,93 €
Coop. Mater. Par enfant	14,93 €	15,23 €	15,53 €
ASPF	5 660 €	5 773 €	5 888 €
AGSP	1 585 €	1 617 €	1 649 €
Anciens	1 170 €	1 193 €	1 217 €
Sculpture	674 €	687 €	701 €
Activités féminines	528 €	539 €	550 €
CCAS	13 513 €	13 783 €	14 059 €
Boussole et sac à dos	337 €	344 €	351 €
APESP	551 €	562 €	573 €
AFRD	508 €	518 €	528 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité moins la voix de Monsieur Durieu qui ne prend pas part au vote en tant que président de l'association des Parents d'élèves, valident la proposition telle que présentée et autorisent Monsieur le Maire :

- à verser 25% des montants prévus initialement après retour des documents demandés,
- à verser la totalité de la subvention pour les coopératives scolaires,
- à verser en plusieurs acomptes ou en une fois dans la limite des montants prévus au BP 2025,
- A ne pas verser la subvention pour le CCAS tant que le budget CCAS le permet.

3. TÉLÉPHONIE : VALIDATION DU DEVIS LIEL TELECOM

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui présente le projet de la société LIEL TELECOM :

Actualisations et Optimisations des abonnements téléphoniques à la NORME IP.

Evolution de votre matériel vers une configuration adaptée à la norme IP.

Mise en place d'un interlocuteur unique, entièrement dédié au suivi du dossier, pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et l'internet afin de répondre constamment aux nouveaux besoins.

Participation financière, calculée sur la partie opérateur, relative à l'évolution et la mise aux normes de l'installation téléphonique.

Renégociation garantie du contrat opérateur, à l'issue des 24 premiers mois d'engagement, avec une nouvelle offre au même tarif, ou moins coûteuse.

Vérification de toutes les lignes analogiques supports lors de la pré visite (alarme, ascenseur, TPE, ...) et mise en IP auprès du prestataire si nécessaire.

Conservation de tous les numéros de téléphone.

Conservation des abonnements actuels auprès d'Orange.

Mise en place de téléphone SIP compatible fibre et IP.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le projet et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents efférents.

4. VALIDATION DU DEVIS ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui explique les travaux envisagés dans les combles de la mairie ; les travaux d'aménagement seront réalisés par un agent des services techniques mais la partie électricité sera confiée à une entreprise spécialisée en raison des contraintes règlementaires et sécuritaires.

Monsieur NICOLLE présente le devis de l'entreprise LUCE pour un montant total de 6 689,60 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera présentée à la Métropole sur le fonds FAA ou FACIL.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis tel que présenté et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions et à signer tous documents afférents.

5. TRAVAUX DE L'ÉGLISE : VALIDATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLLE qui présente les travaux de l'église : il s'agit de changer 18 mètres de chéneaux qui sont abîmés et ont subi l'usure du temps ; la dernière intervention sur les chéneaux remonte à une trentaine d'année.

Monsieur NICOLLE propose de valider le devis de M. BAUDOIN qui a illustré son devis d'un dossier photos.

Le montant total s'élève à 11 868,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la TVA sera récupérée et propose qu'une demande de subvention soit déposée à la Métropole pour le fonds FAA et/ou FACIL, au Département et pour la DETR.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis tel que présenté et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions et à signer tous documents afférents.

6. SOUTIEN AUX VICTIMES DE MAYOTTE

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant correspondant à 1€/habitant (populations de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025) soit 1333 €
- à la Fondation de France

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

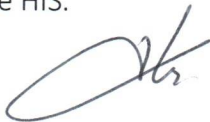
7. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DURIEU qui fait part du prochain Festival SPRING qui aura lieu le jeudi 20 Mars à 19h30 dans la salle polyvalente pour un spectacle circassien ; il est précisé que les inscriptions seront obligatoires.
- ❖ Monsieur le Maire reprend la parole et informe le conseil municipal de l'évolution du dossier Parking : la Métropole a trouvé un accord pour acquérir la parcelle derrière la salle polyvalente ; l'achat sera validé lors du prochain conseil métropolitain.

- ❖ La Dotation recensement de la population est maintenant connue : le montant s'élève à 2336 €.
- ❖ Monsieur le Maire résume la visite de Madame Lamotte, Maire de Sainte Marguerite sur Duclair et nouvellement responsable du pôle Austreberthe Cailly : il n'y aura pas de programmation de voirie pour 2025 étant donné que la MRN considère que la création du parking de la salle polyvalente consomme tous les crédits de voirie ; Monsieur le Maire a fait part de son mécontentement et a rappelé que de nombreuses voies, y compris anciennement départementales, manquaient d'entretien ; les maires de plusieurs « petites communes » font malheureusement ce constat.
Un programme d'amélioration des déchetteries et de collecte des déchets biodégradables est en cours de réflexion.
Les travaux de la voie verte sont actuellement les seuls travaux qui avancent.
- ❖ Le raccordement en eau potable des dernières maisons non desservies sur le territoire communal est prévu dans les prochaines semaines par le service dédié de la Métropole Rouen Normandie.
- ❖ La révision du PLU (Plan Local D'Urbanisme) ayant lieu tous les 5/6 ans, une procédure est donc en cours.

La séance est levée à 19h20.

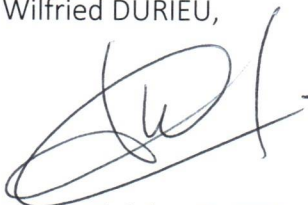
Le Maire,
Valère HIS.



Arnaud NICOLLE,



Wilfried DURIEU,



Marie-Thérèse THIERRY,

La secrétaire de séance,
Isabelle LEFEVRE,

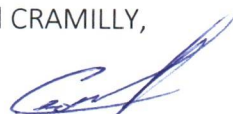


Bénédicte GODARD,



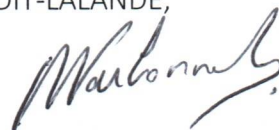
Cédric GODALLIER,

Samuel CRAMILLY,



Dimitri BESNE,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadine Devaux-Dit-Lalande', with a stylized flourish at the end.

Carole MORETTI,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carole Moretti', with a stylized flourish at the end.

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,